Commune de
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES

Eau potable

Approbation initiale du PLU : 12/12/2017

Modification simplifiée n°1 : 10/02/2020

Mise à jour par AP du 10/02/2020

DOCUMENT EN VIGUEUR :
Modification simplifiée N°2 par DBM du 05/12/2022

EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE
1 Place du Parlement de Metz
CS 30353 | 57011 METZ CEDEX 1

MAIRIE DE CHÂTEL-SAINT-GERMAIN
13 rue Jeanne d'Arc
57160 Châtel-Saint-Germain
Tél : 03 87 60 59 71 / Fax : 03 87 60 20 90

1. PRÉSENTATION DU SERVICE DES EAUX DE MONTIGNY-LÈS-METZ

La **Ville de Montigny lès Metz** a confié par délégation, la gestion de l'alimentation en eau potable à la société SAUR, le 1er juillet 1993, pour une durée de 25 ans.
Le réseau public de distribution d'eau apporte aux abonnés une eau à différents usages : alimentaire, sanitaire, industrielle et occasionnellement pour la défense incendie.
La mission de la Ville et de SAUR est d'assurer en permanence la fourniture de l'eau potable à tous les abonnés en quantité, pression, débit et en qualité.
La gestion des installations en eau potable sur le secteur de Montigny lès Metz englobe deux unités de distribution définies par l'ARS :

- ✓ **L'unité de distribution n°1 : Montigny A**

Les communes alimentées sont les suivantes : Châtel Saint Germain, Scy-Chazelles (zone basse), Moulins les Metz (centre).

- ✓ **L'unité de distribution n°2 : Montigny B**

Les communes alimentées sont les suivantes : Augny, Marly, Montigny lès Metz, Moulins lès Metz (quartier Saint-Pierre).

2. LOCALISATION ET NATURE DES RESSOURCES

- ✓ **Les captages de la vallée de Montvaux à Châtel Saint Germain et Amanvillers sont constitués de :**

- 4 sources : la Roche, Grand Chêne, Fond de Tonnerre et 3 Fontaines,

- 2 puits : Exhaure 1 et 2 à drains horizontaux et exhaure 3 à barbacanes.

- ✓ **Le champ captant de Maison Rouge à Moulins-Lès-Metz (nappe alluviale de la Moselle).**

3. ASPECT QUANTITATIF

- ➢ **L'unité de distribution n°1** est alimentée par les sources de la vallée de Montvaux. Le débit global de ces captages est très variable au cours de l'année.
En période hivernale, elles permettent d'alimenter l'ensemble des communes des deux unités de distribution (hormis Augny alimenté en permanence depuis Maison Rouge). En période d'étiage, seuls la commune de Châtel Saint Germain et le quartier Moulins centre sont alimentés.

- ➢ **L'unité de distribution n°2** est alimentée par les eaux issues du Val de Montvaux et le cas échéant (débit des sources trop faible) par des eaux provenant du champ captant de Maison Rouge qui compte quinze puits exploitant la nappe alluviale de la Moselle.
En période d'étiage, la nappe alluviale est réalimentée artificiellement au droit des captages via deux bassins d'infiltration, avec des eaux provenant de la station de pompage de la sablière. En fonction de son niveau, elle est réalimentée avec des eaux provenant soit du canal de la Moselle (VNF), soit du Rupt de Mad (La Mosellane des Eaux).

4. PLAN DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

(Cf page suivante)

SYNOPTIQUE DES RESERVOIRS DE STOCKAGE DU SERVICE DES EAUX DE MONTIGNY

5 choix d' alimentation du réseau AEP :
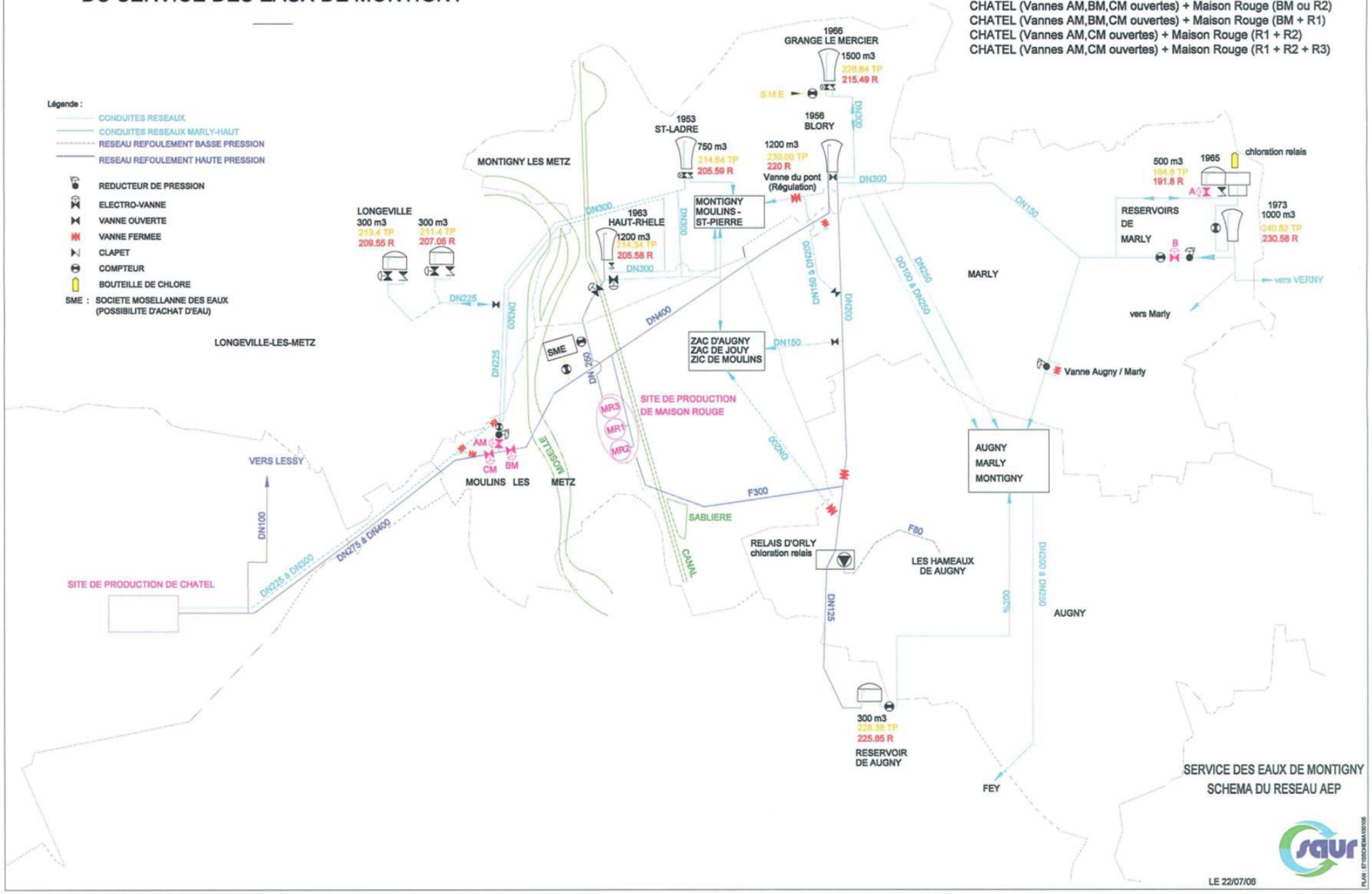
CHATEL
CHATEL (Vannes AM,BM,CM ouvertes) + Maison Rouge (BM ou R2)
CHATEL (Vannes AM,BM,CM ouvertes) + Maison Rouge (BM + R1)
CHATEL (Vannes AM,CM ouvertes) + Maison Rouge (R1 + R2)
CHATEL (Vannes AM,CM ouvertes) + Maison Rouge (R1 + R2 + R3)